



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET  
bureau de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 7 octobre 2009

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **relatif à l'organisation d'élections cantonales partielles dans le canton de HOCHFELDEN LES 08 ET 15 NOVEMBRE 2009**

Des élections cantonales partielles auront lieu dans le canton de HOCHFELDEN les 08 novembre 2009 pour le premier tour et le 15 novembre 2009 pour le second tour.

Les déclarations de candidature devront être déposées par le candidat ou son remplaçant ou par un mandataire porteur d'un mandat établi par le candidat à la Préfecture du Bas-Rhin, 5 place de la République à STRASBOURG bureau 222 :

du mercredi 14 octobre au mercredi 21 mai 2009  
de 9h00 à 11h30 et de 14h à 16h30 heures  
(et jusqu'à 16 heures le mercredi 21 octobre ; à l'exclusion des samedi 17 et dimanche 18  
octobre 2009)  
***pour le premier tour***

le lundi 09 novembre de 9h00 à 11h30 heures et de 14h à 16h30 et  
le mardi 10 novembre 2009 de 9h00 à 11h30 heures et de 14h à 16 heures  
***pour le second tour***

Une déclaration faite par télécopie ou courrier électronique ne sera en aucun cas acceptée.

Le bureau des élections de la Préfecture a mis en ligne la notice relative à la déclaration de candidature sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin : [www.bas-rhin.pref.gouv.fr](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr).

La déclaration de candidature tient lieu de demande d'attribution des emplacements d'affichage. Les emplacements seront attribués par voie de tirage au sort par le représentant de l'Etat, à l'issue du dépôt des candidatures.

En cas de second tour, l'ordre obtenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.